

Liste récapitulative des délibérations

Séance du 31 août 2020

| N° Ordre | Objet de la délibération |
|-----------------|--|
| 63 | Désignation des représentants du conseil municipal au conseil d'administration de l'ESMS de Saint-Venant |
| 64 | Désignation des membres de la CCID – Annule et remplace la délibération n°2020-041 du 30 juin 2020 |
| 65 | Remboursement des frais de stage BAFA aux animateurs du CLSH |
| 66 | Stage Théâtre 2020 – Tarifs 2020 – Annule et remplace la délibération n°2020-054 du 30 juin 2020 |
| 67 | Stage Théâtre 2020 – Tarifs exceptionnels |
| 68 | Achat de terrain auprès de Mme GUISSÉ-BAHUON |
| 69 | Achat de terrain auprès de Mr BOMMIER François |
| 70 | Achat de terrain auprès de Mr et Mme DISSAUX Cyril |
| 71 | Acquisition de zones naturelles humides – Demande de participation financière à l'Agence de l'Eau |
| 72 | Demande de subvention auprès de la Région Hauts de France – Plan '1 million d'arbres pour les Hauts de France' |
| 73 | Contrat de prêt Crédit Agricole – Réhabilitation de l'ancien hospice – Annule et remplace la délibération n°2020-032 du 02 juin 2020 |
| 74 | Demande de subvention DETR – Acquisitions Friches FABEC et TERLUTTE |
| 75 | Décisions modificatives n°2 – Budget communal |

CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 31 août 2020 à 19 heures 30 minutes
Salle des Fêtes

Présents :

Mme BECUE Marie-Claude, M. BERON Jean-Marie, M. DELANNOY Michaël, M. DELBECQUE Benoît, M. DOYELLE Laurent, M. FLAJOLET André, Mme GALFRE Carmen, M. GALLOIS Christian, M. GALLOIS Dominique, M. GONTIER Benjamin, Mme HANNEDOUCHE Sandrine, Mme HOUVENAGHEL Anne-Claire, Mme LACOUELLE Florence, Mme MENARD Michèle, Mme PENIN Alexandra, Mme PIENNE Annie, Mme PLUQUIN Céline, M. SANNIER Jean-Pierre, Mme TOULOTTE Christine, M. VANBERGUE Guy, M. VANDERBEKE Stéphane, M. VANYPER Morgan

Procurator(s) :

Absent(s) :

Excusé(s) :

Secrétaire de séance : Mme TOULOTTE Christine

Président de séance : M. FLAJOLET André

2020-063 Désignation des représentants du conseil municipal au conseil d'administration de l'ESMS de Saint-Venant

Considérant qu'il convient de désigner les représentants de la collectivité au sein du conseil d'administration de l'ESMS de Saint-Venant,

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal

DESIGNE

Titulaires : Michèle MENARD, Marie-Claude BECUE
Suppléant : Carmen GALFRE

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2020-064 Désignation des membres de la CCID - Annule et remplace la délibération n°2020-041 du 30 Juin 2020

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de plus de 2000 habitants, la commission est composée de 8 commissaires titulaires et de 8 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal. Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Par ailleurs, l'article 44 de la loi de finances rectificative pour 2011 modifie les règles de fonctionnement de la commission communale des impôts directs en prévoyant la présence éventuelle et sans voix délibérative d'agents de la commune dans les limites suivantes : - un agent pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants ;

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux, soit au maximum avant le 25 juillet 2020.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 32 noms dont les noms sont repris dans le tableau ci-joint.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2020-065 Remboursement des frais de stage BAFA aux animateurs du CLSH

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de reconduire pour 2020

- le remboursement des frais de formation du personnel d'encadrement du Centre de Loisirs sans Hébergement à raison de 1/3 sur 3 ans
- le remboursement des frais de stage de perfectionnement du personnel de direction en une seule fois

aux seuls Saint-Venantais, à savoir

STAGE DE PERFECTIONNEMENT (BASE 2018)

| | |
|---------------------------|-------|
| - BOURDON Charlotte | 162 € |
| - DECOBERT Lola | 162 € |
| - MOUQUET Clara | 162 € |
| - DEHAINE Clara | 162 € |
| - GOETLIEB-SAMIEZ Collyne | 162 € |

STAGE DE BASE (BASE 2018)

| | |
|-------------------|-------|
| - DUBURRE Sylvain | 195 € |
| - PEREL Abel | 195 € |

STAGE DE PERFECTIONNEMENT (BASE 2019)

| | |
|-------------------|-------|
| - DUBURRE Sylvain | 162 € |
| - PEREL Abel | 162 € |

STAGE DE BASE (BASE 2019)

| | |
|------------------------|-------|
| - BOULEKFOUF Gwenaëlle | 195 € |
| - FERREZ Valentin | 195 € |
| - CALLOT Antonin | 195 € |

STAGE DE PERFECTIONNEMENT (BASE 2020)

| | |
|------------------------|-------|
| - BOULEKFOUF Gwenaëlle | 195 € |
| - FERREZ Valentin | 195 € |
| - CALLOT Antonin | 195 € |

Monsieur le Maire demande au conseil municipal :

D'ACCEPTER les propositions ci-dessus

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2020-066 Stage Théâtre 2020 - Tarifs 2020 - Annule et remplace la délibération n°2020-054 du 30 Juin 2020

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Stage Théâtre a fonctionné de 9h à 17h du 6 juillet au 24 juillet 2020.

Le Maire propose :

- 1) De rembourser les frais de séjour dès le 5^{ème} jour d'absence sur présentation d'un certificat médical
- 2) De recruter jusqu'à 10 animateurs pour la session
- 3) De contracter les assurances nécessaires, en vue de garantir la commune contre les risques résultant du fonctionnement du Stage Théâtre
- 4) Que le paiement peut intervenir en 3 mensualités
- 5) D'appliquer les tarifs détaillés dans le tableau ci-après :

| | QF < à 700 € | 701 € < QF > 1 300 € | QF > 1 301 € |
|--|---|--|--|
| SAINT-VENANT AIS et c o m m u n e s partenaires | 160 euros 2 ^{ème} enfant et suivant 145 euros | 175 euros 2 ^{ème} enfant et suivant 160 euros | 190 euros 2 ^{ème} enfant et suivant 175 euros |
| EXTERIEURS | 280 euros | 290 euros | 300 euros |

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal :

ACCEPTE les propositions ci-dessus relatives au fonctionnement du Stage Théâtre et approuve les tarifs proposés pour 2020

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2020-067 Stage Théâtre - Tarifs exceptionnels

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Stage Théâtre a fonctionné de 9h à 17h du 6 juillet au 24 juillet 2020.

Considérant qu'un des stagiaires a été dans l'obligation d'arrêter le stage à la date du 10 juillet pour raisons personnelles,

Considérant qu'un stagiaire inscrit sur liste d'attente a souhaité intégrer le stage en cours de session, à savoir du 16 juillet au 24 juillet,

Ces 2 stagiaires bénéficient du tarif 'Saint-Venant et communes partenaires' de 190 euros pour la session complète.

Le Maire propose d'instaurer des tarifs exceptionnels pour ces sessions de 5 jours et 7 jours, à savoir

- 5 jours : 68 €
- 7 jours : 95 €

Le conseil municipal décide

D'ACCEPTER les propositions ci-dessus

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2020-068 Achat de terrain auprès de Mme GUISSÉ

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'acheter des parcelles de terre en nature de pré appartenant à Mme Marie-Thérèse GUISSÉ-BAHUON cadastrées AH 9, AH 213 ET AH 269, soit 13 430 m², au prix de 2 € le m².

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal

DECIDE d'acquérir les parcelles cadastrées AH 9, AH 213 ET AH 269 soit 13 430 m² appartenant à Mme Marie-Thérèse GUISSÉ-BAHUON au prix de 2 € le m²

CHARGE la SCP Martiaux et Obin, notaires à Saint-Venant, de rédiger les actes notariés.

AUTORISE Mr le Maire à signer l'acte de vente et à régler tous les frais afférents à cette acquisition.

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 18, Contre : 4, Abstention : 0)

2020-069 Achat de terrain auprès de Mr BOMMIER

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'acheter une parcelle de terre en nature de pré appartenant à Mr François BOMMIER cadastrée AX 42, soit 6 590 m², au prix de 0,70 € le m².

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal

DECIDE d'acquérir la parcelle cadastrée AX 42 soit 6 590 m² appartenant à Mr François BOMMIER au prix de 0,70 € le m²

CHARGE la SCP Martiaux et Obin, notaires à Saint-Venant, de rédiger les actes notariés.

AUTORISE Mr le Maire à signer l'acte de vente et à régler tous les frais afférents à cette acquisition.

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 18, Contre : 4, Abstention : 0)

2020-070 Achat de terrain auprès de Mr et Mme DISSAUX

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'acheter des parcelles de terre en nature de pré appartenant à Mr et Mme Cyril DISSAUX cadastrées ZE 136, ZE 137 et ZE 138, soit 20 920 m², sises sur la commune d'Haverskerque, au prix de 1,673 € le m².

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal

DECIDE d'acquérir la parcelle cadastrée ZE 136, ZE 137 et ZE 138 soit 20 920 m² appartenant à Mr et Mme Cyril DISSAUX au prix de 1,673 € le m²

CHARGE la SCP Martiaux et Obin, notaires à Saint-Venant, de rédiger les actes notariés.

AUTORISE Mr le Maire à signer l'acte de vente et à régler tous les frais afférents à cette acquisition.

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 18, Contre : 4, Abstention : 0)

2020-071 Acquisition de zones naturelles humides - Demande de participation financière de l'Agence de l'Eau

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le projet d'acquisition de plusieurs parcelles de terre en nature de pré sur la commune de Saint-Venant et d'Haverskerque, ces espaces étant des zones d'équilibre pour les inondations et leur préservation est capitale dans la lutte contre ce fléau.

L'objectif est de préserver ces espaces et d'en améliorer l'efficacité environnementale grâce à une gestion plus dynamique au profit de la biodiversité.

Le coût estimatif de ces acquisitions foncières est de 130 000 € HT.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'établir une demande de participation financière auprès de l'Agence de l'Eau Artois Picardie selon le plan de financement prévisionnel suivant :

| | |
|-------------------|----------|
| - Agence de l'Eau | 91 000 € |
| - Autofinancement | 39 000 € |

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide

D'APPROUVER le projet d'acquisition de plusieurs parcelles de terre en nature de pré sur les communes de Saint-Venant et d'Haverskerque

DE SOLLICITER la participation financière auprès de l'Agence de l'Eau Artois Picardie

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 18, Contre : 4, Abstention : 0)

2020-072 Demande de subvention auprès de la Région Hauts de France - Plan '1 million d'arbres pour les Hauts de France'

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'appel à projets lancé par le Conseil Régional des Hauts de France intitulé « Plantation ». Dans ce cadre la Région a décidé de mobiliser les territoires, leurs acteurs et les habitants afin de planter 1 million d'arbres sur la période 2020-2022.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre de cet appel à projet,

Ce projet consiste en :

- la recomposition paysagère de son arboretum avec plantations locales spécifiques
- le boisement d'une parcelle le long du Guarbecque
- le boisement de l'ancien cavalier SNCF en 2 phases
- la recomposition paysagère d'une parcelle en centre-ville, parcelle utilisée par l'association des Jardins Familiaux Saint-Venantais.

Le coût total du projet s'élève à 101 466,07 € HT.

Monsieur le Maire informe que les actions projetées se feront en partenariat avec les Eco-gardes de la Communauté d'Agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane, avec également l'association des Jardins Familiaux Saint-Venantais.

Ainsi, sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide

D'APPROUVER le projet présenté ci-dessus,

DE SOLLICITER la Région dans le cadre de l'appel à projets « Plantation »

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2020-073 Contrat de prêt Crédit Agricole - Réhabilitation de l'ancien hospice - Annule et remplace la délibération n°2020-032 du 02 juin 2020

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de contracter un prêt auprès du Crédit Agricole Nord de France dans le cadre du financement des travaux de réhabilitation de l'ancien hospice en ville.

Cet emprunt d'un montant de 500 000 € sera contracté au taux effectif global de 0,53% sur 2 ans à compter de 2020, remboursable trimestriellement.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal

DECIDE de contracter un prêt auprès du Crédit Agricole Nord de France afin de financer les travaux de réhabilitation de l'ancien hospice en ville

AUTORISE Mr le Maire à signer le contrat de prêt

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 18, Contre : 4, Abstention : 0)

2020-074 Demande de subvention DETR - Acquisitions friches FABEC et TERLUTTE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'acquisition de bâtiments destinés aux besoins immobiliers d'entreprises industrielle, commerciale, logistique ou artisanale, à savoir les friches FABEC et TERLUTTE.

Le coût de ces acquisitions est estimé à 766 035,48 € HT.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide

D'APPROUVER le programme des acquisitions évalué à 766 035,48 € HT selon le financement suivant :

| | |
|-----------------|--------------|
| – DETR | 268 112,42 € |
| – Fonds Propres | 497 923,06 € |

DE SOLLICITER une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2020.

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 18, Contre : 0, Abstention : 4)

2020-075 Décisions modificatives n°2 Budget Communal

Le conseil municipal

Vu l'instruction budgétaire et comptable

Après en avoir délibéré

AUTORISE les décisions modificatives suivantes

Section d'investissement

Dépenses

| | | |
|------|-----|-----------|
| 023 | | 33 163 € |
| 1641 | | 500 000 € |
| 2111 | 106 | 73 173 € |
| 2313 | 48 | 6520 € |

Section d'investissement

Recettes

| | | |
|-----|--|----------|
| 021 | | 33 163 € |
|-----|--|----------|

| | | |
|------|-----|-----------|
| 1328 | 106 | 46 530 € |
| 1641 | | 500 000 € |

Section de fonctionnement

| | |
|----------|----------|
| Dépenses | |
| 60632 | 33 163 € |

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 18, Contre : 4, Abstention : 0)

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire fait un point sur le CLSH Juillet et Août, le stage Théâtre et le chantier expérimental.

Monsieur Guy VANBERGUE demande quel sera l'avenir de l'ancien cavalier SNCF où a eu lieu le chantier expérimental.

Monsieur le Maire lui indique que des plantations vont y être effectuées et que cet espace est intégré dans le projet de trame verte et bleue. Un partenariat sera également mis en place avec les chasseurs.

Monsieur le MAire indique qu'une réunion aura lieu le 1er septembre avec le Président de la CCFL au sujet de l'eurovéloroute.

Monsieur le Maire fait un point sur l'avancée de la fibre sur St Venant. Les travaux devraient être terminés pour le printemps 2021.

Monsieur le Maire indique qu'un local est mis à disposition des membres de l'opposition avant chaque conseil municipal en mairie.

Les convocations aux conseils municipaux, commissions, etc... seront envoyées soit par courrier, soit sous forme dématérialisée selon le souhait de chaque élu (coupon à rendre à la DGS).

Monsieur le Maire indique que la compétence Assainissement collectif et non collectif est une compétence de la CABBALR.

Monsieur le Maire fait un état des formations effectuées par le personnel communal.

L'ordre du jour étant clos, Monsieur le Maire lève la séance.

Fait à SAINT-VENANT
Le Maire,

Jac FURJOLET

